

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. ALLAERT - M. HELIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte rendu

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 mars 2008, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la législation en vigueur, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

6	- tarifs, dans la limite de 20 % fixée par le Conseil Municipal
1	- conversion de concession de tombes
22	- conventions et avenants à conventions
7	- règlements de frais et d'honoraires d'avocats et d'huissiers de justice
5	- actions en justice

TARIFS ET DROITS DIVERS

Date de l'acte	Libellé
05/11/08	Prix de vente unitaire de T-shirts au comptoir de l'Opéra de Dijon
05/11/08	Prix de vente d'un véhicule J 9 réformé pour la somme de 800 €
18/11/08	Logement de fonction de Mme Isabelle Bouhalassa - Fixation du loyer mensuel à compter du 20 novembre 2008
21/11/08	Prix de vente unitaire du guide illustré sur le Plais des Ducs, au Musée des Beaux-Arts
26/11/08	Prix de vente unitaire de divers objets au comptoir du Muséum Jardin des Sciences
21/11/08	Tarifs d'occupation du domaine public des halles et marchés, à compter du 1er janvier 2009

CONVERSION DE CONCESSION DE TOMBE

Numéro de l'arrêté	Date de l'acte	Libellé
655	19/11/08	Monsieur Philippe Zanini 47 F rue du Tire Pesseau 21000 Dijon

CONVENTIONS ET AVENANTS A CONVENTIONS

Date de l'acte	Libellé
15/09/2008	Caisse d'Allocations Familiales Convention de mise à disposition du gymnase de l'école élémentaire York pour les activités sportives du centre social des Grésilles
24/09/2008	Association "Par nous, pour vous" Convention de prestation, dans le cadre du Projet Educatif Local
07/10/2008	Association pour les réalisations de l'école maternelle Turgot Convention de mise à disposition de la cour de récréation et du préau de l'école maternelle Turgot
10/10/2008	Monsieur Nicolas Thierry Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations du snack-bar de la patinoire
12/10/2008	Association "Zik et Compagnie" Convention de mise à disposition d'une cave carrelée dans un immeuble situé 12, avenue Eiffel

14/10/2008	Association "Globe Roller" Convention de mise à disposition du gymnase de l'école élémentaire Flammarion
23/10/2008	Association "Why Note" Association " Art Danse" Avenant n° 1 à la convention du 14 mai 1999 Mise à disposition de locaux situés 8, rue Général Delaborde
03/11/2008	Acodège Convention de mise à disposition d'un logement de fonction au groupe scolaire Buffon
04/11/2008	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or Convention de mise à disposition d'un logement de fonction au groupe scolaire Flammarion
14/11/2008	Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles Avenant n°15 à la convention du 5 août 1994
17/11/2008	Groupe "Communiste et Républicain" Convention de mise à disposition de locaux situés 111, rue d'Auxonne
17/11/2008	Groupe "Verts" Convention de mise à disposition de locaux situés 14, avenue Jean Jaurès
17/11/2008	Groupe Socialiste, Radical de Gauche, citoyens et apparentés Convention de mise à disposition de locaux situés 8, rue de la Chouette
18/11/2008	Association "Ado Club Franco Malgache" Convention de prestation, dans le cadre du Projet Educatif Local
19/11/2008	Association "Qualidom 21" Convention de mise à disposition de locaux situés 18, rue Marceau
24/11/2008	Association "Icg - Inm" Convention de mise à disposition du bureau n° 323 à la Maison des Associations
25/11/2008	Monsieur Louis Prieur Convention de mise à disposition d'un appartement situé 4, rue Bassano
01/12/2009	Association "Tiger's Den" Convention de prestation dans le cadre du Projet Educatif Local
04/12/2008	Comité Régional de Bourgogne de canoë-kayak Comité Départemental de Bourgogne de canoë kayak Convention de mise à disposition de locaux situés 1-3, rue Etienne Baudinet
04/12/2008	Monsieur Pierre Biboulet Avenant au contrat du 17 février 2005 Location d'une maison située 9, rue Alfred Lacroix
10/12/2008	Association "Féminin Technique" Convention de mise à disposition de locaux situés 2, rue Mozart
11/12/2008	Association "Ad Kamera" Convention de mise à disposition de locaux situés 4, rue Chancelier de l'Hospital

REGLEMENTS DE FRAIS ET D'HONORAIRES

BUDGET VILLE

Affaire Ville de Dijon c/ squat 19 rue de l'Ile

Occupation sans droit ni titre d'une propriété de la Ville de Dijon, clôture du dossier.

Facture récapitulative n° 50008050438.00

Honoraires d'huissier

Affaire Guignet-Maître c/ Ville de Dijon

Jugement du 21 octobre 2008 prononcé par le Tribunal Administratif de Dijon.

Versement au titre des frais irrépétibles.

Affaire Maire de Dijon c/ François-Xavier Dugourd

Procédure en diffamation engagée à l'encontre de M. François-Xavier Dugourd pour des propos tenus le 2 juillet 2007 lors d'une réunion publique. Audience du 3 avril 2008 devant la Cour d'Appel de Dijon.

Factures n°200080514 et 200080528

Honoraires d'avocat

Affaire Guy Beutot c/ Ville de Dijon

Jugement du 2 octobre 2008 prononcé par le Tribunal Administratif de Dijon.

Versement au titre des frais irrépétibles.

Affaire Ville de Dijon - Cimetière des Péjoces

Établissement d'un procès verbal de constat avant la réalisation de travaux au cimetière des Péjoces.

Facture n° 2008001405

Honoraires d'huissier

Affaire Ville de Dijon - Groupe scolaire Flammarion (hors contentieux)

Établissement d'un procès-verbal de constat avant la réalisation de travaux - Construction d'une salle sportive au groupe scolaire Flammarion.

Facture n° 2008001409

Honoraires d'huissier

BUDGET AUDITORIUM

Affaire Ville de Dijon c/ société Tunzini

Procédure de pourvoi en cassation (admission) engagée par la Ville de Dijon pour obtenir l'annulation de l'arrêt du 9 mai 2008 par lequel la Cour Administrative d'Appel de Lyon a condamné la Ville de Dijon à payer à la société Tunzini, outre 5 000 € au titre des frais irrépétibles, la somme de 399 150,56 €, assortie d'intérêts moratoires avec capitalisation, au titre du règlement du solde du marché, dont était titulaire cette société dans le cadre de la construction de l'Auditorium.

La Cour Administrative d'Appel de Lyon faisait également porter le solde résultant de la condamnation du tribunal Administratif dans son jugement du 26 juin 2006 de 15 920,72 € à 399 150,56 €.

Facture n°0800001636 du 22 décembre 2008

Honoraires d'avocat

ACTIONS EN JUSTICE

Affaire Ville de Dijon c/ Genero Matthieu

Jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Dijon le 11 janvier 2008, par lequel Monsieur Matthieu Genero a été condamné à régler à la Ville de Dijon la somme de 69,12 € en réparation du préjudice subi le 22 juin 2007.

Affaire Ville de Dijon c/ Lavey Luc et Tronconi Benjamin

Jugement rendu par le Tribunal pour Enfants de Dijon le 2 octobre 2008, par lequel les jeunes mineurs Luc Lavey et Benjamin Tronconi ont été relaxés, faute de preuve, des faits qui leur étaient reprochés le 24 avril 2008 et, sur ce seul motif, la constitution de partie civile de la Ville de Dijon déclarée recevable en la forme a été rejetée.

Affaire Ville de Dijon - Véhicule Renault immatriculé 8286 TX 21 c/ Fagot Julien

Jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Dijon le 21 mars 2008, par lequel Monsieur Julien Fagot a été condamné à régler à la Ville de Dijon la somme de 972,40 € en réparation du préjudice subi le 29 mai 2003.

Affaire Beldjilali c/ Ville de Dijon

Jugement du 22 décembre 2008 par lequel le Tribunal Administratif de Dijon a condamné la Ville de Dijon à verser :

- à Monsieur Abdelhamid Beldjilali la somme de 3 220 € en réparation du préjudice subi par son fils, Brice, du fait d'un accident survenu au skate parc de Dijon le 8 février 2004, ainsi que la somme de 800 € au titre des frais irrépétibles,
- à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or la somme de 627 €, assortie des intérêts au taux légal à compter du 3 mai 2007, date de sa première demande, outre la somme de 926 € au titre de l'indemnité forfaitaire légale,
- au Tribunal Administratif la somme de 108 € au titre des frais d'expertise taxés et liquidés à la somme de 540 € dont 432 € sont mis à la charge de Monsieur Beldjilali.

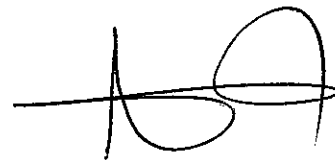
Dans cette affaire, Monsieur et Madame Beldjilali, agissant pour le compte de leur fils mineur, Brice Beldjilali, avaient demandé que leur soit versée en réparation des préjudices subis par leur fils du fait de cet accident, la somme totale de 26 500 €, outre la somme de 1 500 € au titre des frais irrépétibles. La responsabilité de la Ville a été reconnue à hauteur de 20% pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public, le juge ayant considéré que le jeune Brice avait commis une faute d'imprudence de nature à exonérer la commune de Dijon d'une part significative de responsabilité et qu'il y avait lieu de laisser à la charge de Monsieur Beldjilali 80% des conséquences dommageables de l'accident.

Affaire Maire de Dijon c/ François Xavier Dugourd

Arrêt de la Cour d'Appel de Dijon du 19 novembre 2008 ayant confirmé le jugement du 12 février 2008 rendu par le tribunal correctionnel de Dijon en ce qu'il a relaxé M. Dugourd de l'infraction de diffamation reprochée.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE

10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 FEV. 2009

